



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES  
AFFAIRES RÉGIONALES

POLE DE GESTION DE L'ACTION  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT

Affaire suivie par : Jean-Yves Nonclercq

Tél : 05 90 38 65 23

Courriel : [jean-yves.nonclercq@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:jean-yves.nonclercq@guadeloupe.pref.gouv.fr)

SGAR/PGAE - 2018 / 227

Basse-Terre, le - 8 JUIN 2018

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,

à

Destinataires in fine

Objet : Fonds de coopération régionale 2018 (FCR)

P.J. : mémento et un formulaire de demande

Dans la perspective de la mise en œuvre du fonds de coopération régionale (FCR) 2018, je vous informe par la présente du lancement d'une consultation.

En 2017, la Conférence de coopération régionale (CCRAG) en Guadeloupe a mobilisé près de 200 participants et a montré à travers les débats, la vitalité des acteurs à agir dans ce domaine.

Les acteurs guadeloupéens sont intéressés à amplifier leurs relations de coopération avec les pays de la zone Caraïbe et des Amériques, et force est de constater que le FCR a joué un rôle certain dans l'ouverture sur notre espace naturel caribéen.

**Le premier objectif consiste à recenser en amont les demandes de financements sur le FCR.**

Vous trouverez ci-joint copie du mémento avec les principales règles de fonctionnement du fonds qui vous permettra d'informer tout demandeur souhaitant engager une action de coopération grâce à ce fonds qui je le précise ne saurait financer des actions ponctuelles, ou des projets humanitaires.

Je vous invite à porter cette information auprès de vos réseaux et des opérateurs concernés en insistant sur la nécessité de remplir la note-cadre jointe pour permettre l'instruction de leurs demandes.

**Le second objectif est d'inviter à une réflexion commune sur la stratégie à mener en matière de coopération régionale** tant pour l'optimisation de l'utilisation du FCR que la préparation de la future CCRAG qui se tiendra en Martinique en octobre prochain.

Je vous rappelle ci-après les modalités d'examen des dossiers :

\* Une attention particulière est apportée sur la **dimension économique**. Les projets doivent être innovants avec des effets structurants, mesurables et durables. Un soutien peut être envisagé en cas de rencontres entre professionnels permettant la connaissance des partenaires et favoriser ainsi le rayonnement de l'expertise française.

\* **L'insertion régionale** de la Guadeloupe au sein de son bassin naturel, la caraïbe, est privilégiée. Les projets doivent être établis avec des partenaires caribéens impliqués dans une relation de type « gagnant-gagnant » et être créateurs d'opportunités d'emplois. Un indicateur de réalisation doit être proposé.

\* S'inscrire dans une **logique de partenariat** afin de faciliter la coordination entre les collectivités territoriales des CFA, les États de la Caraïbe concernés, les organisations régionales (Caricom, OEC, AEC, et autres) et d'aider à la cohérence des actions proposées dans le cadre des textes réglementaires régissant l'activité des collectivités d'outre-mer, en coordination avec les pôles diplomatiques.

\* Répondre à une **logique de financement**. Le FCR intervient comme effet de levier sur la base d'un projet partenarial faisant interagir toutes les ressources financières exploitables issus des collectivités territoriales, des fonds de la coopération décentralisée et des fonds européens. La synergie des fonds est privilégiée.

\* Le **taux de cofinancement par le FCR** peut être modulé de 35% à 60 % selon le contexte du projet, en particulier la capacité financière du porteur de projet et la nature de l'opération financée.

Je vous remercie par avance pour vos contributions afin de les soumettre à l'examen des membres du comité de gestion du FCR que je réunirai dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

POUR LE PREFET, ET PAR DELEGATION  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

  
Aurore LE BONNEC